

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2019 – 18h30

Présents : Mesdames SEVESTRE, SAMSON, CUMANT, HERMILLY, DESMARAIS, BLANCHARD, GRANDJEAN,

Messieurs NEUVILLE, DUBOURGUAIS, BIGNON, LE BARON, HUET, MICHEL, DESPORTES, FLEURY, CANARD,

POUVOIRS : Mesdames ALLAIRE, DARNOIS et Messieurs CORBIN, JACOB

Excusés : Madame MOUTONNET et Monsieur DUTEL

Absents : Mesdames BRUN, SABLERY, Monsieur SOLVE

Avant de déclarer ouverte l'assemblée, Madame Le Maire demande d'observer une minute de silence pour Madame Liliane Trubert inhumée jeudi dernier.

Elle fut élue adjointe pendant la mandature de Mr Maurice et de Mr Guillot, et 1^{ère} adjointe pendant la mandature de Mr Bosshard de 2006 à 2014.

Lecture du compte rendu de Conseil du 22 Mai, **accord du conseil**

Point sur les démarches entreprises suite au retour de la compétence scolaire,

Madame Le Maire rapporte les différentes démarches depuis la réunion de conseil du mois de mai à ce jour.

Le 24 juin rencontre Mme Féret sénatrice qui me dit avoir demandé un rendez-vous avec Monsieur Le Préfet, en attente. Le 28 juin, envoi d'un courrier à Monsieur Le Ministre de la cohésion des territoires, en donne une copie à Mme Valter qui me dit la transmettre à l'attaché du Président de la République. Fin juin, l'attaché parlementaire de Mme Ferret nous signifie que le rendez-vous demandé en Préfecture se déroulerait à la sous-Préfecture en juillet. Entre temps, Monsieur Bruneel nous remet une analyse financière prospective de la commune. Le 05/07, rendez-vous à la Sous-Préfecture avec les Adjointes, Mme Féret et son attaché parlementaire pour lui exposer les problèmes de Cambremer. Réponse du sous-préfet : saisir la mission économique et financière qui fera une étude. Le 08/07, rencontre Monsieur Le Député à qui je remets la copie du courrier adressé à Monsieur Le Ministre, qu'il doit rencontrer à l'Assemblée Nationale. Il me transmet l'adresse mail de la directrice du cabinet du Préfet afin de réitérer notre demande de rendez-vous. Le 09/07, transmission des documents demandés à l'attachée du ministre de la cohésion des territoires par mail ainsi que l'étude de Mr Bruneel. 09/07 : demande d'un rendez-vous à la Préfecture, 10/07 : adresse un courrier en recommandé avec A. R au Conseil d'Etat. Le 18/07 reçu un mail du conseiller financier et juridique des affaires territoriales, chargé par le ministre Sébastien Lecornu. Accord d'un rendez-vous téléphonique le jeudi 25 juillet.

DELIBERATIONS

1. **TARIFS CANTINE ET GARDERIE** – suite au dernier conseil municipal du 22 mai dernier, Monsieur Durbourguais, adjoint aux affaires scolaires, avait évoqué qu’il serait nécessaire de revoir les tarifs de la cantine et de la garderie. Un gros travail a été effectué afin d’étudier différents types de tarifs comme le préconise la loi. Ces tarifs ont été présentés au dernier conseil scolaire. Les parents d’élèves ont jugé l’augmentation des tarifs trop élevée. Monsieur Dubourguais et Monsieur Marie ont donc réajusté ces tarifs et proposent au conseil de délibérer sur les nouveaux tarifs qui sont présentés : **accord du Conseil.**

2. **DONS** – Madame le Maire informe le conseil avoir reçu un chèque d’un montant de 500€ de Mme Vaini, un chèque de 100€ de l’Association Repentigny Jump, et un chèque de 740.86€ de l’Association de la sauvegarde de l’Eglise de St Aubin. Accord du Conseil pour accepter ces dons. D’autre part, les dons reçus pour le prêt du hall des Perreaux étaient versés au profit du CCAS. Depuis le 1^{er} Janvier 2019, le budget CCAS est regroupé dans le budget communal, les dons seront donc versés à l’article 7713 du budget communal. **Accord du conseil**

3. **DROIT DE PLACE** – Madame le Maire rappelle que par délibération du 23 Mars 2017, la commune de Cambremer avait autorisé un marchand de pizza à venir le dimanche après-midi jusqu’en fin de soirée sur le parking de l’Eglise et de se brancher sur l’électricité. Nous lui avons alors instauré un droit de place d’un montant de 150.00€ par an. Or ce marchand de pizza vient également à St Laurent du Mont sur le parking le samedi soir et payait un droit de place de 50€. Du fait de la création de la commune nouvelle au 1^{er} Janvier 2019 entre Cambremer et St Laurent du Mont, il y a lieu de revoir le tarif du droit. Proposition de 200€ par an. **Accord du conseil.**

4. **F.P.I.C** – explication du FPIC – pacte financier voté par l’agglo lors de la constitution de la CALN (communauté d’agglomération de Lisieux Normandie), charte avec application du pacte fiscal de solidarité. Depuis 2016, les montants du FPIC sont figés pour toutes les communes. Il faut pour cela un vote à l’unanimité de l’Agglo ; En juin dernier cela n’a pas été le cas puisque 3 membres ont voté contre. Ce vote défavorable a fait tomber les principes retenus au pacte financier fiscal de solidarité. Il est donc demandé à tous les conseils municipaux des communes de l’agglo de prendre une délibération. A défaut de délibération dans le délai de 2 mois à compter de la délibération du conseil communautaire, l’avis du conseil municipal est réputé favorable. La non- application du pacte a également des conséquences sur la répartition entre communes. Certaines communes perdent et d’autres gagnent (la Caln perd 217 080 sur sa part ; cette part EPCI sert au financement des investissements, au fonds de soutien des communes et subventions diverses. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte l’application du pacte financier et fiscal de solidarité à la majorité des suffrages exprimés : **16 pour, 1 contre, 3 abstentions.**

5. **DEMANDE DE SUBVENTION A.P.C.R** – Madame Le Maire rappelle que dans le cadre des projets défense incendie, une dépense avait été inscrite au budget. Afin de prévoir un aménagement d'une citerne enterrée route d'Englesqueville, des devis sont en cours, une demande de subvention doit être effectuée au titre de l'APCR (aide aux petites communes rurales) pour le 30 Septembre. Une aide de 30% peut être accordée sur une dépense plafonnée à 30 000€, soit 10 000€. **Accord du conseil.**
6. **DETERMINATION RATIOS DU TAUX DE PROMOTION** – suite à l'examen professionnel obtenu par Céline de Smyter, et avis du comité technique, il y a lieu de revoir le taux de promotion du grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité. Après en avoir délibéré, le conseil accorde le tableau des taux de promotion défini ainsi : Catégorie C, filière administrative, Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe : ratios 100%. **Accord du conseil**
7. **CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE**
- Fermeture d'un poste d'adjoint administratif territorial à 19/35^{ème} non pourvu– **Accord du conseil.**
 - Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 21/35^{ème}. **Accord du conseil**

Madame Samson explique que, selon la projection 2019/2020, des postes d'Adjoints techniques actuellement vacants doivent être réévalués pour couvrir les postes de travail sur l'école, en tenant compte des départs et arrivées de personnel. Elle propose l'augmentation de ces postes de la façon suivante : poste adjoint technique de 7.92/35^{ème} à 12.80/35^{ème}, de 5.46/35^{ème} à 13.64/35^{ème} et de 4/35^{ème} à 10.89/35^{ème}. **Accord du conseil**

INFORMATIONS DIVERSES

Une demande de stationnement de la part de Mme Maricot de Mézidon qui connaît bien Cambremer : Elle propose ses services pour un stationnement sur la place où elle installerait un stand avec vitrine réfrigérée le lundi midi (entre 10h et 15h) sandwicherie avec produits locaux et faits maison. Elle prendrait l'électricité. Le conseil ne s'y oppose pas sur le principe, mais un projet est en cours : réouverture du restaurant des Saisons. A voir les jours d'ouverture et éventuellement lui proposer le jour de fermeture des saisons.

Madame le Maire informe qu'une réorganisation des services de la DGFIP est en cours, les perceptions sont appelées à disparaître. Le conseil est bien sûr contre cette réorganisation. Mme Le Maire avisera Mme La Sénatrice de ce désaccord.

Mme le Maire informe que suite au courrier adressé à la DRAC le 30 Octobre 2018 pour solliciter l'aide de l'Etat pour la restauration de la couverture et du clocher de l'Eglise de Grandouet, édifice inscrit au titre des monuments historiques, elle a reçu un courrier de la DRAC nous informant avoir inscrit l'opération au programme prévisionnel de 2020. Dossier à voir au prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Hermilly remercie les employés communaux d'avoir installés 2 bacs de fleurs à St Laurent du Mont. Elle informe également que 2 nouveaux dossiers de permis de construire dans le lotissement ont été accordés.

Martine Blanchard rappelle que le Festival Hurlu belles Rues se déroulera les 26 et 27 juillet prochain et invite le conseil à y venir.

Sarah Grandjean informe que lors des festivités du 13 Juillet dernier, le feu d'artifice a été tiré dans le champ derrière le parking de l'Europe. Il lui a été remonté que le feu d'artifice était difficile à apprécier à cause des arbres trop hauts. Il faudrait envisager la taille pour la prochaine manifestation en l'occurrence la St Denis.

Sarah Grandjean nous informe qu'un courrier a été adressé par Marc Lepeltier (mandataire immobilier) à tous les commerçants de Cambremer. Celui-ci s'inquiète des problèmes d'urbanisme depuis l'adhésion à la Communauté d'Agglo de Lisieux. Il fait état que les permis de construire sont refusés, des demandes de pièces sont toujours demandées. Il craint pour la pérennité des commerçants, Mme Le Maire répond qu'elle n'a refusé qu'un seul permis de construire, à cause d'absence de défense incendie. Un rendez-vous est fixé le mardi 23 juillet à Lisieux au siège de l'Agglomération avec les services de l'urbanisme, Mr Targat élu en charges de l'urbanisme et Mr Lepeltier.

Sylvie Samson regrette la fermeture de la poste l'après-midi pendant Juillet et Août, et d'autres fermetures ponctuelles, à cause de non remplacement des agents en vacances. Elle demande qu'un courrier soit adressé à la direction de la Poste.

La Séance est levée à 21heures.